

09355

LES DOSSIERS D'HIVERNAGE
LE SENEGAL A LA RECHERCHE DE SES 70 KG
DE RIZ ANNUELS

---0---

Taxer fortement les importations de riz brisé à partir de l'année prochaine pour les décourager. Telle demeure la stratégie que le gouvernement se prépare à mettre en oeuvre à partir de l'année prochaine. D'aucuns disent que cela pourrait intervenir plus tôt d'ailleurs. But de l'opération: promouvoir la production locale et assurer l'autosuffisance en riz du Sénégal. Quelles sont les chances de succès d'une telle politique dont les ambitions doivent se frotter au dures réalités des chiffres? Radioscopie d'un marché en ébullition.

Bon an, mal an, c'est environ **350.000Tonnes** de riz que le Sénégal importe en moyenne chaque année. Pourra-t-on un jour se passer de ces importations pour se contenter du riz produit dans la vallée et la Casamance?

A première vue, les chiffres qui semblent particulièrement implacables, incitent au pessimisme: la production de riz au Sénégal durant la saison agricole 1994/1995 n'a par exemple pas dépassé **162.228Tonnes**. Ce qui traduit un réel recul: de l'ordre de 16% par rapport à la saison précédente! Durant la campagne agricole 1993/1994, la production de riz était de **193.374Tonnes**.

Cependant, à la date du 14 février 1995, la production disponible et recensée par la Direction de l'Agriculture ne dépassait guère **111.520Tonnes** alors que les besoins se montent...à **607.710Tonnes**! Ce dernier chiffre, impressionnant, est le produit d'une enquête inédite conduite en février dernier par la Direction de l'Agriculture. Ce qui signifie que chaque Sénégalais consomme chaque année 70Kilogramme de riz (soit 5,8Kgs par mois ou encore 190grammes par jour). Cette enquête, réalisée par la Direction de l'Agriculture et celle du Commerce, a concerné l'ensemble des régions et départements du Sénégal.

Heureusement qu'il y'a les importations commerciales: **350.000Tonnes** à importer, selon le bilan céréalier prévisionnel basé sur la période allant du 1er novembre 1994 au 30 octobre 1995.

Pour ce qui est de la production nationale, si les résultats définitifs de la campagne agricole 1994/1995 parlent de **162.228Tonnes**, il reste que la production vraiment disponible sur le marché n'est que de **111.520Tonnes**! A quoi, il faut donc ajouter **350.000Tonnes** de riz importées et **7.500Tonnes** d'aides alimentaires. Soit au total (comparé aux besoins) un déficit net enregistré de **178.450Tonnes**.

C'est sans doute à travers ce chiffre qu'il faut certainement trouver les raisons profondes des diverses perturbations qui caractérisent le marché du riz au Sénégal.

Des dysfonctionnements au niveau des importations expliquent également bien des déconvenues des consommateurs. Par exemple, alors que **333.700Tonnes** ont été importées entre janvier et septembre 1993, les importations n'ont été, sur la même période en 1994, que de **258.000Tonnes**. Ce reflux des importations, selon les services du commerce extérieur, était essentiellement imputable au renchérissement des prix à l'importation suite à la dévaluation. Le hic, c'est qu'il ne cadrerait pas du tout avec le recul de la consommation qui est restée globalement la même qu'en 93. Cela explique en partie les fortes pénuries enregistrées l'année dernière et dont les effets se font sentir jusqu'à présent.

La situation d'ensemble se révèle d'autant plus aléatoire que la politique de stockage adoptée semble très mal menée. Selon les chiffres collectés en février 1995 par la Direction de l'Agriculture, l'ensemble des stocks recensés ne dépassent pas **67.000Tonnes** là où les besoins annuels sont dix fois supérieurs.

LES ENIGMES D'UNE TAXE ANNONCEE

L'Assemblée nationale a adopté vendredi dernier 18 août, une loi instituant un prélèvement sur le riz brisé. Une mesure qui n'entrerait toutefois en vigueur qu'à partir de l'année prochaine. En même temps, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan révélait aux députés qu'un commissaire chargé de la mise en oeuvre du programme de développement de la rive gauche (PDRG) interviendra prochainement.

Ces initiatives ont été présentées comme devant impulser une dynamique en faveur du paddy, le riz produit dans la vallée du Fleuve Sénégal, appelé à se substituer au riz importer.

Cependant, la loi soumise à l'appréciation des parlementaires ne souffle mot sur les mécanismes de taxation des importations de riz. Seul donc le principe de la tax a été adopté; reste à en définir les modalités. Mais si l'on en vient aux confidences faites par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan à certains responsables d'organisations de commerçants, il s'agirait plutôt d'une taxation variable. Aux responsables d'une organisation commerçante de la place, Papa Ousmane SAKHO a en effet assuré que la "taxe est destinée à rendre compétitif le riz local et ne s'appliquerait donc que dans les cas de figure où les cours mondiaux remettrait en cause cette compétitivité". Son application serait donc ponctuelle et seulement justifiée par la tendance des cours mondiaux. En clair, il s'agit de veiller pour faire en sorte que le riz importé revienne toujours plus cher que celui cultivé au Sénégal. Il n'est donc pas exclu, au cas où les cours seraient à un très haut niveau, de geler la taxe pour éviter selon le Ministre, "des renchérissements excessifs".

Une précaution oratoire qui ne rassure pas du tout un responsable de l'Unacois. Selon celui-ci, quoiqu'il arrive, "il est probable que les consommateurs vont faire les frais de cette taxe et par conséquent payer plus cher leur riz l'année prochaine". L'argument des commerçants est simple pour justifier de telles assertions: la production locale est encore trop faible pour couvrir les besoins et les importations, taxées ou pas, ont encore de beaux jours devant elles.

POUR CAUSE DE SURCAPACITE LES RIZIERES DE LA VALLEE EN AGONIE

Un véritable paradoxe caractérise la situation des rizeries de la vallée, ces usines chargées de transformer le "paddy" en riz blanc. Alors que la dernière production de riz-paddy dans la vallée n'atteint même pas **100 000Tonnes**, il se trouve que les rizeries de la zone ont une capacité de traitement deux fois supérieure. Résultat: un certain nombre d'entre elles sont aujourd'hui vouées à une mort lente, faute de "paddy" à traiter.

La surcapacité d'usinage notée dans la vallée dépasse actuellement les **100 000Tonnes!** Puisque selon les résultats définitifs fournis par la Direction de l'Agriculture, la région de la vallée n'a produit pour la campagne 1994/1995 que **95 756Tonnes** de paddy. Une catastrophe pour les riziers qui, il y'a quelques années, se consolaient avec une production de paddy de **150 000Tonnes** en moyenne (ce qui représente seulement **90 000 à 100.000Tonnes** de riz blanc). L'année dernière (c'est à dire durant la saison 1993/1994), les dégâts étaient limités avec une production de **114.026Tonnes** de paddy. Mais la descente aux enfers se poursuit.

Selon nos sources, les rizeries qui s'en sortent le mieux tournent aujourd'hui à 40% de leur capacité! Avec une production tombée désormais au dessous de la barre symbolique des **100 000Tonnes**, les riziers de la vallée se retrouvent tout simplement pris en otage. Car ils doivent en même temps faire face à une véritable asphyxie financière due au fait qu'ils courent toujours derrière **306 millions de F CFA** que leur doit l'Etat au titre de la campagne de commercialisation de la production de 1993/1994. Manquant ainsi de fonds de roulement, les rizeries sont souvent en conflit avec les paysans pour défaut de paiement des collectes de paddy et doivent en outre faire face à une forte hausse (depuis la dévaluation du F CFA) de certaines matières premières. C'est le cas par exemple de l'urée ou encore des redevances sur l'eau.

La situation est si dramatique que le Chef de Délégation de la Commission Européenne à Dakar, M. Vanhaeverke (il copréside le fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire qui a été le principal artisan de financement de ces rizeries) juge aujourd'hui qu'il "faudrait enfermer un certain nombre" (voir S.Q du 12 mai 95)... Il faut dire que ce fonds avait omis de faire précéder ses financements d'une rigoureuse étude du marché. Il a plutôt favorisé, dans des conditions passagèrement anarchiques, la naissance d'une vingtaine de rizeries, à la faveur du retrait progressif de la SAED de cette filière.

Mais se résigner à la fermeture de quelques rizeries serait un paradoxe pour un pays qui dit vouloir favoriser le développement de la production locale.

La vallée du Fleuve Sénégal reste plus que jamais la zone par excellence de production nationale provient de cette région qui a cette année connu cependant une forte baisse avec seulement **96 000Tonnes**.

La Casamance occupe toujours la seconde position avec une production évaluée cette année à **22 270Tonnes** de riz. Soit un recul de 27% par rapport à l'année dernière. Pourtant, les superficies emblavées cette année dans la région Sud ont augmenté de 53% (!) par rapport à la saison dernière. Mais le rendement à l'hectare a en même temps chuté de 52%! La situation de guerre prévalant dans la région y serait-elle pour quelque chose? La responsabilité de la SODAGRI ne serait pas non plus écartée.

La région de Tambacounda relève timidement la tête. Alors que les superficies emblavées pour le riz y avaient, par rapport à l'année dernière, chuté de 34%, le rendement n'en a pas moins augmenté de 25%. Ce qui a eu pour conséquence de limiter la chute de la production (18%) qui est passée de **7 818Tonnes** l'année dernière à **6 392Tonnes** de riz en 1995. Mieux en tout cas que les prévisions qui tablaient sur **6 353Tonnes**.

Le "bassin arachidier" fait d'impressionnantes incursions dans la carte du riz. Ainsi la région de Fatick voit sa production de riz augmenter de ...288%. Elle passe de **5 45Tonnes** à **2 116Tonnes**! Les prévisions ne tablaient que sur **1 754Tonnes**. La région de Kaolack, même avec une production symbolique de **686Tonnes**, n'en réussit pas moins une prouesse pour une zone où la culture était quasiment nulle. N'est ce pas là autant de preuves que le riz peut aussi se faire ailleurs que dans la seule vallée.

NB: tiré du journal "Sud Quotidien N°713 du jeudi 24 août 1995.